

part. Mais le peuple canadien sera toujours heureux de prendre part à une guerre dans laquelle la suprématie de l'Angleterre serait en jeu. Comment peut-on déterminer cela? Il n'y a qu'un moyen, c'est la volonté du Gouvernement, la volonté du Parlement et la volonté du peuple.

**M. W. F. MACLEAN:** Je crois qu'il y a un moyen terme et qui serait pratique. Si nous ne décrétons pas directement dans cette loi que la marine canadienne doit faire partie automatiquement de la marine impériale, nous pourrions, par une décision du Gouvernement, ou par un décret du conseil, déclarer que la marine pourra être considérée temporairement partie de la marine anglaise. Cela donnerait au Gouvernement l'occasion et le temps d'étudier la situation. En fait je crois que c'est la manière dont la question sera décidée, que lorsque l'Angleterre est en guerre, le Gouvernement pourra émettre un décret disant que la marine canadienne fait partie de la marine anglaise. Je crois que c'est une solution possible, à savoir que le Canada garde la maîtrise de sa marine en disant qu'elle ne fera pas partie automatiquement de la marine impériale, mais qu'elle pourra en faire partie temporairement en vertu d'un décret du conseil.

**M. BURRELL:** Je dois avouer qu'après avoir écouté cette discussion, et particulièrement les remarques du premier ministre, il m'est très difficile de savoir si cette marine sera une marine impériale ou seulement une marine canadienne. C'est tout ce que j'ai pu saisir. Je dois dire que les prétentions du premier ministre me semblent absolument insoutenables si la marine canadienne doit naviguer sous pavillon anglais. Je ne puis comprendre, personne de ce côté-ci ne peut comprendre comment un navire de guerre canadien peut arborer le Union-Jack, et rester inactif sur les mers tant qu'il ne recevra pas un ordre du Gouvernement d'attaquer ou de ne pas attaquer les ennemis de l'Angleterre. C'est une situation impossible. Le premier ministre a cité, malheureusement pour lui je crois, le cas de la flotte japonaise attaquant à l'improviste la flotte russe, qui n'a voulu combattre que lorsqu'elle a été attaquée. Si nous suivons l'exemple de la Russie dans ce cas-là, notre flotte sera coulée comme l'a été la flotte russe.

Le premier ministre nous a parlé de la guerre d'Égypte et aussi de la guerre de Crimée. Je crois que l'exemple de la guerre d'Égypte est un exemple malheureux, car le Canada y a envoyé des voyageurs canadiens, n'est-ce pas?

**M. TALBOT:** Non, pas à cette époque.

**M. BURRELL:** C'était peut-être à une autre époque. Mais la prétention du pre-

mier ministre est que dans le cas d'une guerre entre l'Angleterre et une autre puissance, il faudra que le Parlement du Canada, le Gouverneur en conseil décident si la guerre est d'importance suffisante pour que le Canada y prenne part. Il ne semble pas prendre en considération l'effet moral sur les autres nations que produira notre hésitation à dire quand l'Angleterre sera en guerre.

La flotte anglaise est la grande sauvegarde, l'intégrité de l'empire que le premier ministre semble quelquefois si désireux de défendre. Ne croit-il pas que ceux qui sont le plus en état de savoir si notre aide sera nécessaire ou non sont les autorités impériales et l'amirauté, et que nous pourrions en toute sûreté leur laisser le soin de dire si elles ont besoin de notre aide, au lieu d'apporter ces embarras et ces retards, en laissant au Gouverneur en conseil et au Parlement canadien le droit de décider? Si nous pouvons avoir confiance dans ceux qui dirigent les affaires de l'empire, nous devons avoir aussi confiance en eux et leur laisser dire si l'Angleterre a besoin de notre aide ou non. Ils n'appelleront pas les navires du Canada à prendre part à la guerre, à moins que la suprématie de la mère patrie ne soit menacée. Le premier ministre dit que si cette suprématie est menacée le Gouverneur en conseil et le Parlement décideront d'aller à son aide. Mais il ne semble pas comprendre que dans nos guerres modernes il sera peut-être trop tard pour agir après qu'une discussion de ce genre aura eu lieu. Pour ma part, je trouve inconcevable qu'une partie de l'empire anglais, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou toute autre protégée par le pavillon britannique, reste, dans un cas de guerre, inactive en attendant que la question soit décidée, si nous devons prendre part à la guerre ou non, et si nous ne devons plus arborer le drapeau anglais le plus tôt nous serons, le plus tôt ce sera.

**M. MACDONALD:** Je voudrais poser une question à l'honorable député (M. Burrell). Dans le cas où la marine canadienne sera mise à la disposition de l'Angleterre, est-ce que le Canada sera obligé de fournir l'argent nécessaire à l'achat des provisions et munitions en temps de guerre?

**M. BURRELL:** Je crois que le Canada devrait le faire. Mais je ne crois pas que la question soit très pertinente. Mon honorable ami (M. Macdonald) sait parfaitement bien ce qu'a fait l'Angleterre dans la guerre contre les Boers—elle a fourni généreusement.

La question de l'honorable député se résumerait à dire que nous, qui achetons les navires, devons avoir le dernier mot—dans une question de dollars, trop mesquine dans mon opinion lorsque la suprématie de